



Gouvernement du Canada
Bureau du Conseil privé

Government of Canada
Privy Council Office



***La collectivité
canadienne de
la sécurité et du
renseignement***

Canada 

**La collectivité canadienne de
la sécurité et du
renseignement :**

**Préserver la sécurité du Canada et
des Canadiens**

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque
nationale du Canada

La collectivité canadienne de la sécurité et du renseignement

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : The Canadian Security and Intelligence Community.

Publ. aussi sur l'Internet (www.pco-bcp.gc.ca)

ISBN 0-662-65480-3

N° de cat. CP32-74/2001

1. Service des renseignements – Canada.

2. Sûreté de l'État – Canada.

3. Sécurité nationale – Canada.

I. Canada. Bureau du Conseil privé.

II. Titre : The Canadian Security and Intelligence Community.

JL86.I58C32 2001 352.3'79'0971 C2001-980037-1F

www.pco-bcp.gc.ca

© *Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2001*



Table des matières

I. La sécurité et le renseignement : une fonction critique	1
II. Les fonctions de la collectivité de la sécurité et du renseignement	2
Un atout précieux pour le pays	3
III. Le rôle des ministres	4
IV. Rôles et responsabilités de la collectivité de la sécurité et du renseignement	5
Solliciteur général du Canada	5
Ministère du Solliciteur général	6
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	6
Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)	7
Ministère de la Défense nationale (MDN)	9
Centre de la sécurité des télécommunications (CST)	10
Bureau de la protection de l'infrastructure essentielle et de la protection civile (BPIEPC)	11
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)	11
Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)	12
Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC)	13
Ministère de la Justice Canada	13
Transports Canada	14
Bureau du Conseil privé (BCP)	14
Secrétariat de la sécurité et du renseignement ...	15
Secrétariat de l'évaluation du renseignement (SER)	16
V. Mécanismes d'examen et de responsabilisation	16
Inspecteur général du SCRS	17
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS)	17
Commission des plaintes du public contre la GRC (CPP)	18
Commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	19

VI. Relations internationales	19
VII. Préserver la sécurité du Canada et des Canadiens ..	20
VIII. Références	
Organigramme	22
Adresses – Comment nous joindre	23
Bibliographie choisie	26

La collectivité canadienne de la sécurité et du renseignement : Préserver la sécurité du Canada et des Canadiens

I. La sécurité et le renseignement : une fonction critique

Le Canada est l'un des pays les plus sûrs au monde : il possède un taux de criminalité et de violence peu élevé, il entretient d'excellents rapports avec son plus proche voisin, les États-Unis, et il jouit d'une réputation enviable auprès de la communauté internationale.

Les Canadiens sont néanmoins bien conscients du fait que les activités de certains individus et groupes présents au pays constituent une menace pour notre société. Qu'il suffise de penser aux groupes de criminels organisés dont les activités – importation et distribution de drogues illégales, vols de cartes de crédit, prostitution et migration clandestine – ont des répercussions considérables sur notre bien-être personnel et économique. Ou encore aux groupes terroristes qui recueillent des fonds et planifient leurs opérations ici, aux criminels de guerre qui se cachent au Canada et aux pirates informatiques qui cherchent à s'infiltrer dans les systèmes névralgiques.

La sécurité des Canadiens est parfois menacée également lorsqu'ils se trouvent à l'étranger. Pensons aux militaires, hommes et femmes, qui participent à des opérations de maintien de la paix dans des pays où la situation est explosive, aux nombreux diplomates en poste dans des pays où leur sécurité personnelle est loin d'être assurée, ainsi qu'aux gens d'affaires et aux touristes canadiens qui peuvent être victimes d'actes terroristes ou criminels à l'étranger.

Le gouvernement du Canada a la responsabilité de surveiller les menaces qui planent sur les intérêts du Canada et des Canadiens

afin de prendre au besoin les mesures qui s'imposent. Il doit en outre contribuer aux efforts de la communauté internationale visant à contrer le crime organisé, le terrorisme, la prolifération des armes et d'autres activités de même nature.

La collectivité canadienne de la sécurité et du renseignement constitue, à cet égard, un auxiliaire précieux sur lequel le gouvernement peut s'appuyer pour protéger les intérêts canadiens et assurer la sécurité publique et mondiale. La présente brochure contient des renseignements sur le rôle et les responsabilités de la collectivité, ainsi que sur ses mécanismes d'examen et de responsabilisation.

II. Les fonctions de la collectivité de la sécurité et du renseignement

La fonction première de la collectivité de la sécurité et du renseignement consiste à aider le gouvernement à assurer la sécurité des Canadiens. Elle doit juger si une menace s'intensifie ou diminue, fournir aux dirigeants politiques des conseils bien fondés et prendre les mesures de prévention ou d'application de la loi qui s'imposent. Elle contribue à enrichir le processus décisionnel et l'élaboration des politiques dans tous les domaines vitaux pour les intérêts du Canada qui touchent aux relations extérieures, à la défense, à l'économie et à la sécurité nationale.

Les personnes qui travaillent au sein de la collectivité soutiennent le gouvernement du Canada de plusieurs manières :

- elles le conseillent de façon non partisane lorsque la sécurité des Canadiens et du Canada est en jeu;
- elles lui fournissent les renseignements dont il a besoin au quotidien ou, à plus long terme, pour l'élaboration des politiques et la prise de décision;
- elles évaluent les répercussions des grands événements internationaux qui touchent les intérêts du Canada;

- elles élaborent des projets de financement, de règlement et de politique pour accroître l'efficacité de la collectivité et contribuer à l'élaboration des politiques dans d'autres secteurs;
- elles mènent des enquêtes pour découvrir et évaluer les éléments qui constituent une menace pour la sécurité du Canada et des Canadiens et prennent des mesures pour les contrer;
- elles collaborent avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et le secteur privé dans des dossiers comme la protection de l'infrastructure informatique névralgique du Canada;
- elles travaillent de concert avec d'autres pays et avec des organisations internationales comme le G8 et l'Organisation des États américains pour vaincre des problèmes communs, comme le crime organisé et le terrorisme.

La collectivité s'occupe d'activités essentielles comme prévenir la migration illégale, détecter la présence de terroristes au Canada et prendre les mesures qui s'imposent, et préparer les membres des Forces canadiennes pour les missions à l'étranger. Le rythme de travail varie en fonction des priorités du gouvernement et de l'évolution de la situation nationale et internationale.

Un atout précieux pour le pays

Les hommes et les femmes qui font partie de la collectivité canadienne de la sécurité et du renseignement sont des experts dans diverses disciplines.

Certains d'entre eux travaillent dans des bureaux et des laboratoires où ils traitent les renseignements recueillis et les interprètent à l'intention des décideurs, et où ils cernent et analysent les problèmes en matière de politiques et de ressources.

Un petit nombre sont en poste à l'étranger, mais la plupart travaillent au pays où ils enquêtent sur les activités des groupes et individus qui présentent une menace pour la sécurité du Canada et des Canadiens, prennent les mesures nécessaires pour les contrer, entretiennent des rapports avec leurs homologues des autres pays et appuient les efforts internationaux visant à éliminer le crime et le terrorisme.

Certains sont des spécialistes de divers pays ou régions du monde dont ils connaissent la culture, la vie politique et la langue.

D'autres encore sont des experts techniques qui ont pour mission de maintenir les moyens technologiques de la collectivité au même niveau que ceux de ses adversaires, notamment le crime organisé et les terroristes internationaux.

Ils représentent tous ensemble un atout précieux pour le Canada et contribuent à son avancement.

Dans le cadre de leur travail, certaines composantes de la collectivité jouissent de pouvoirs et de moyens particuliers pour recueillir et analyser des renseignements provenant de sources non conventionnelles (en d'autres mots, des renseignements secrets). Le personnel de la collectivité doit combiner ces renseignements avec tous ceux qu'il obtient d'autres sources publiques, notamment les réseaux de radiodiffusion internationaux, les journaux, l'Internet et le milieu universitaire, ainsi que des organismes gouvernementaux et des pays étrangers.

III. Le rôle des ministres

Le premier ministre du Canada est, en bout de ligne, responsable de la sécurité et de l'intégrité du pays devant le Parlement et devant la population canadienne. C'est donc lui qui oriente dans l'ensemble les travaux de la collectivité.

La collectivité ne relève pas d'un seul ministre, mais de plusieurs, qui sont chacun responsable des activités de renseignement pour les organismes qu'ils chapeautent.

Les ministres déterminent ensemble les priorités de la collectivité à l'occasion de leur réunion annuelle sur la sécurité et le renseignement, qui est habituellement présidée par le premier ministre. Également, lors de discussions aux réunions des comités du Cabinet, ils tracent la voie à suivre pour ce qui est des grandes questions d'orientation stratégique et de ressources touchant la sécurité et le renseignement, comme l'amélioration de la sécurité des aéroports, la politique concernant la vente à l'étranger de produits technologiques canadiens de chiffrement, ou le financement de ses activités contre le crime organisé.

IV. Rôles et responsabilités de la collectivité de la sécurité et du renseignement

Suivant les priorités générales du gouvernement et les directives de leur ministre, les ministères et les organismes fédéraux qui forment la collectivité de la sécurité et du renseignement travaillent séparément ou ensemble à la protection de la sécurité du Canada et à l'avancement du pays. Certains organismes se consacrent exclusivement à la sécurité et au renseignement tandis que d'autres ont un mandat plus vaste.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Le portefeuille du solliciteur général a la responsabilité de protéger les Canadiens et de contribuer à faire en sorte que le Canada demeure une société paisible et sûre. Le ministre titulaire chapeaute le ministère du Solliciteur général et quatre organismes : le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). La GRC et le SCRS font tous les deux partie de la collectivité de la sécurité et du renseignement.

MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Ce ministère appuie le solliciteur général dans sa tâche, qui consiste à guider efficacement les quatre organismes de son portefeuille. Il travaille avec les organismes et ses homologues provinciaux et territoriaux sur des dossiers prioritaires d'intérêt commun, comme la prévention du crime organisé, et il participe à des débats internationaux sur les questions touchant la sécurité. Il est également responsable du Plan national de lutte contre le terrorisme où sont énoncés le rôle et les responsabilités des différents intervenants en cas d'acte terroriste. Le sous-solliciteur général adjoint principal préside le Comité des sous-ministres adjoints (SMA) sur la sécurité publique, un comité interministériel dans le cadre duquel les SMA discutent de la politique à suivre, établissent les priorités touchant l'application de la loi et la sécurité publique, et coordonnent leurs efforts.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC)

La GRC est le service de police national du Canada et l'un de ses principaux symboles nationaux. Créée en 1873 – elle s'appelait alors Police à cheval du Nord-Ouest – dans le but de maintenir l'ordre et de faire respecter la loi dans les territoires de l'Ouest, elle veille aujourd'hui au respect des lois fédérales et fournit des services de police à contrat à la plupart des provinces, aux trois territoires nordiques, à bon nombre de municipalités et aux communautés des Premières Nations. La GRC participe aux efforts de maintien de la paix et dispose d'une expertise de classe mondiale dans divers domaines, notamment la médecine légale et le renseignement criminel, qu'elle met à la disposition des services de police canadiens et internationaux.

Pendant les deux guerres mondiales, la GRC avait la responsabilité d'assurer la sécurité nationale. Au cours des années qui ont suivi, ses activités se sont transformées, ce qui a mené en 1984 à la création d'un organisme indépendant, le Service canadien du renseignement de sécurité.

Aujourd'hui, la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* confère à la GRC la responsabilité première des enquêtes sur les

actes de terrorisme et d'espionnage et sur les crimes commis contre les personnes jouissant de la protection internationale, comme les ambassadeurs étrangers accrédités auprès du Canada. La GRC assure en outre la protection du gouverneur général, du premier ministre ainsi que des visiteurs internationaux comme les chefs d'État étrangers. Le renseignement constitue un élément clé dans la vaste majorité des enquêtes de la GRC, y compris celles touchant le crime organisé, la criminalité liée à la haute technologie et les migrations illégales. La Direction des renseignements criminels recueille et analyse les informations nécessaires aux enquêtes.

La GRC est dotée d'un mécanisme indépendant chargé d'examiner les plaintes du public, la Commission des plaintes du public contre la GRC, dont le rôle est décrit à la section V du présent document.

SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ (SCRS)

Le Service canadien du renseignement de sécurité, un organisme civil canadien, a été créé en 1984 par une loi du Parlement (*Loi sur le SCRS*). Dans le cadre de son mandat, le SCRS mène des enquêtes, analyse les renseignements et conseille les ministères et les organismes gouvernementaux lorsqu'il existe un doute raisonnable quant à la menace que certaines activités posent à la sécurité nationale du Canada.

Le SCRS enquête notamment sur :

- *le terrorisme et la violence à caractère politique* – soit toute activité servant à appuyer la menace ou la perpétration d'actes de violence graves, comme les prises d'otages, l'explosion de bombes, les assassinats, dans le but de faire avancer une cause politique. Mentionnons entre autres les actes de violence politique destinés à forcer les gouvernements canadiens à agir d'une certaine façon, ou le fait d'utiliser le Canada comme base d'où planifier ou faciliter la perpétration d'actes de violence à caractère politique dans d'autres pays;

- *l'espionnage et le sabotage* – l'espionnage comprend les activités menées par des pays étrangers ou leurs agents pour acquérir, de manière illégale ou interdite, des informations de nature délicate touchant des questions politiques, économiques, scientifiques ou militaires. Le sabotage englobe les activités menées pour compromettre la sécurité ou la défense de biens privés ou publics d'importance vitale comme des réseaux de communications essentiels ou des centrales d'énergie;
- *les activités influencées par l'étranger* – toute activité pouvant être préjudiciable aux intérêts du Canada et dirigée, contrôlée ou financée par un État étranger ou ses agents, comme le fait de s'immiscer dans les affaires des communautés ethniques au pays.

Le SCRS est également chargé de mener des évaluations de sécurité pour :

- tous les ministères et organismes fédéraux, à l'exception de la GRC, qui en font la demande;
- Citoyenneté et Immigration Canada, dans le cas des personnes qui présentent une demande d'immigration, de citoyenneté ou de statut de réfugié.

À la demande du ministre des Affaires étrangères ou du ministre de la Défense nationale, le SCRS peut prêter son concours pour la collecte de renseignements étrangers au pays.

Le solliciteur général dépose une fois par année au Parlement le Rapport public du SCRS.

La *Loi sur le SCRS* énonce les règles strictes qui régissent les méthodes d'enquête de l'organisme afin, d'une part, d'assurer la sécurité du pays et, d'autre part, de protéger les droits et libertés des Canadiens. Le SCRS est assujéti à deux mécanismes

d'examen externes, l'Inspecteur général du SCRS et le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS), dont on trouvera une description à la section V du présent document.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN)

Les Forces canadiennes ont besoin de renseignements à jour pour soutenir leurs opérations à l'étranger, se préparer aux missions de maintien de la paix et faire face à un état de guerre. Le Cabinet doit également disposer de renseignements fiables lorsque vient le moment de décider d'envoyer ou non du personnel militaire canadien prendre part à des missions à l'étranger.

Le directeur général de la Division du renseignement au MDN est chargé de fournir l'information nécessaire concernant l'envoi effectif ou possible de soldats des Forces canadiennes à l'étranger.

Cette division évalue les renseignements extérieurs de nature politique et militaire ainsi que les informations scientifiques et techniques. Son centre de renseignement surveille en permanence pour le gouvernement l'évolution des événements dans le monde qui pourraient avoir des répercussions sur les intérêts du Canada ou des Canadiens.

Les Forces canadiennes maintiennent également sur un pied d'alerte une unité de lutte contre le terrorisme formée pour intervenir dans les cas de prises d'otages ou prendre d'autres mesures en réponse à un acte terroriste.

Le ministre de la Défense nationale est responsable devant le Parlement des activités menées par le Centre de la sécurité des télécommunications, dont on trouvera une description ci-dessous.

CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (CST)

Le Centre de la sécurité des télécommunications a deux grandes fonctions :

- fournir au gouvernement des renseignements sur l'étranger en interceptant et en analysant les signaux radio, radar ou transmis par d'autres moyens électroniques;
- contribuer à faire en sorte que les communications du gouvernement canadien ne soient pas interceptées, perturbées, manipulées ou sabotées (sécurité informatique).

Il s'agit d'un mandat tout particulièrement exigeant de nos jours en raison de la masse d'information qui circule à un rythme sans précédent sur la planète, de la complexité des réseaux, et d'une technologie qui évolue presque quotidiennement.

La cryptologie est la science des communications codées (chiffrées), déguisées ou cachées qui comprend l'encodage et le décryptage. Au Canada, le CST est l'organisme qui possède l'expertise dans ces deux domaines.

Le Canada a entrepris de recueillir des renseignements d'origine électromagnétique pendant la Seconde Guerre mondiale, lorsque des décodeurs de l'armée ont contribué à l'effort de guerre des Alliés. En 1946, le gouvernement a créé la Direction des communications, au sein du Conseil national de recherches, afin de poursuivre les activités de codage et de chiffrement. La Direction a été rebaptisée Centre de la sécurité des télécommunications et est devenue, en 1975, un organisme relevant du ministère de la Défense nationale. Le Centre bénéficie du soutien du Groupe des opérations d'information des Forces canadiennes.

Le chef du CST relève de deux hauts fonctionnaires : le sous-ministre de la Défense nationale, pour les questions administratives et financières, et le sous-greffier, conseiller juridique et coordinateur (Sécurité et renseignement) du Bureau

du Conseil privé, pour les questions stratégiques et opérationnelles.

Le Centre dispose d'un mécanisme d'examen indépendant en la personne du commissaire du CST. On trouvera une description du rôle de ce dernier à la section V du présent document.

BUREAU DE LA PROTECTION DE L'INFRASTRUCTURE ESSENTIELLE ET DE LA PROTECTION CIVILE (BPIEPC)

L'infrastructure essentielle du Canada évolue dans un environnement plus complexe qu'auparavant, où les risques de pannes et d'interruptions accidentelles, les catastrophes naturelles et les actes délibérés sont toujours possibles. Conscient des risques accrus dans des secteurs clés comme l'énergie, les transports, les services financiers, les télécommunications et les services gouvernementaux, le premier ministre a créé le Bureau de la protection de l'infrastructure essentielle et de la protection civile, un organisme qui relève du ministère de la Défense nationale.

Le Bureau jouera un rôle de leadership à l'échelle nationale et contribuera à protéger l'infrastructure essentielle du Canada, tant physique que virtuelle, quels que soient la source de la menace et les éléments de vulnérabilité. Il est en outre l'organisme principal du gouvernement chargé d'assurer la protection civile à l'échelle nationale. Il doit donc travailler en étroite collaboration avec la collectivité de la sécurité et du renseignement, notamment dans les opérations d'information ou « guerre électronique », l'évaluation des menaces, ainsi que la criminalité et le sabotage cybernétiques.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL (MAECI)

Le ministère des Affaires étrangère et du Commerce international gère les relations courantes du Canada avec les gouvernements et les peuples étrangers, tant sur une base bilatérale qu'au sein des nombreuses organisations internationales dont le pays fait partie. Il oriente les travaux du Canada aux Nations unies et au

sein du G8, par exemple, où les pays cherchent ensemble des solutions efficaces aux menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale. En matière de sécurité et de renseignement, il est entre autres chargé de protéger les installations du gouvernement du Canada et les Canadiens à l'étranger, de s'occuper des actes de terrorisme touchant des Canadiens se trouvant à l'extérieur du pays, et de gérer d'autres questions comme l'expulsion de diplomates étrangers qui présentent une menace pour la sécurité du pays.

La Direction générale de la sécurité et du renseignement du MAECI fournit au ministre des Affaires étrangères des renseignements pour appuyer ses décisions stratégiques et opérationnelles, et elle le conseille sur les activités de renseignement. Elle assure en outre la sécurité du personnel du Ministère, des biens matériels et des systèmes d'information qui se trouvent au Canada et à l'étranger.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (CIC)

Citoyenneté et Immigration Canada gère les politiques et les programmes du gouvernement relatifs à l'immigration et à la citoyenneté par l'entremise de son réseau de bureaux situés au Canada et à l'étranger.

CIC est chargé de veiller, d'une part, à ce que le Canada tire parti des mouvements mondiaux de population et, d'autre part, à ce que les immigrants, les réfugiés et les visiteurs qui viennent au pays ne présentent pas de danger pour la population. Cela s'accomplit grâce à diverses politiques et procédures qui visent à évaluer les risques potentiels et à permettre au Ministère de refuser l'entrée au pays aux personnes qui menacent la sécurité ou la santé des Canadiens.

Ses agents, en poste au Canada et à l'étranger, prennent des mesures à l'égard des personnes soupçonnées d'être impliquées dans la migration clandestine, le crime organisé, le terrorisme, les crimes de guerre ou d'autres crimes contre l'humanité. CIC a le pouvoir de leur refuser l'entrée au Canada, de révoquer leur statut de citoyen et de les extraditer.

CIC est appelé à continuer de jouer un rôle important au sein de la collectivité en raison de la mobilité accrue des personnes dans le monde entier.

AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA (ADRC)

L'Agence des douanes et du revenu du Canada a pour mandat de faire respecter les lois et les règlements du Canada touchant le commerce, les taxes et les questions frontalières. Elle a donc un rôle important à jouer aux frontières, dans les aéroports et dans les ports pour protéger la société canadienne contre l'entrée au pays de produits illégaux comme la drogue, les armes et le matériel pornographique. Elle aide également le Canada à remplir ses obligations internationales pour contrer l'exportation d'armes biologiques, chimiques ou nucléaires (ou leurs composantes), ainsi que l'exportation de produits chimiques entrant dans la composition des drogues illégales.

Les agents de l'ADRC sont à la première ligne de défense pour empêcher l'entrée au pays des personnes non admissibles comme les terroristes, les agents de renseignement étrangers non déclarés et les criminels. À cet égard, ils appuient directement les efforts de CIC, de la GRC et du SCRS. Ils entretiennent également des relations avec leurs homologues des autres pays, les organismes nationaux et internationaux chargés de l'application des lois et leurs partenaires du secteur privé afin de contrer la contrebande et d'autres crimes de même nature.

L'ADRC, anciennement Revenu Canada, a été créée en 1999 dans le but d'offrir un meilleur service aux Canadiens et de rationaliser l'administration des taxes et des douanes ainsi que le contrôle du commerce.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA

Le ministère de la Justice Canada offre des services et des conseils juridiques sur les questions touchant la sécurité et le renseignement, et veille à assurer leur légalité. Un certain nombre d'avocats du Ministère travaillent au sein des institutions du gouvernement du Canada, notamment la GRC, le SCRS et le

CST. De plus, des avocats-conseils siègent à divers comités qui orientent et coordonnent les activités de la collectivité de la sécurité et du renseignement. D'autres encore secondent le ministre de la Justice dans ses fonctions de procureur général du Canada.

TRANSPORTS CANADA

Transports Canada établit et veille au respect des normes de sécurité dans les réseaux de transport aérien, terrestre et maritime du Canada. Il évalue les renseignements que lui transmet la collectivité au sujet des dangers possibles, et il enjoint à l'industrie des transports de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ (BCP)

Le Bureau du Conseil privé fait partie de la fonction publique du Canada. Il offre des conseils et du soutien impartiaux au premier ministre, au Cabinet ainsi qu'à ses comités. Le premier ministre a des responsabilités particulières sur le plan de la sécurité nationale : il détermine les politiques générales; il est à la tête du processus décisionnel du Cabinet; il nomme les hauts fonctionnaires et organise le gouvernement; il consolide les relations intergouvernementales et il s'occupe de certains dossiers.

Le greffier du Conseil privé est le premier fonctionnaire du gouvernement du Canada. Il agit à titre de sous-ministre du premier ministre, de secrétaire du Cabinet et de chef de la fonction publique. Il préside le Comité interministériel de la sécurité et des renseignements (CISR) composé d'un groupe de personnes ayant rang de sous-ministre. Ce comité discute des problèmes d'orientation stratégique et de ressources, étudie les questions de nature délicate concernant la sécurité nationale, examine les propositions destinées au Cabinet et recommande les priorités annuelles en matière de renseignement soumises à la réunion des ministres sur la sécurité et le renseignement. Le CISR, autrefois appelé Conseil de sécurité, a été créé en 1946,

ce qui en fait l'un des plus anciens comités de hauts fonctionnaires du gouvernement.

Relevant du greffier du Conseil privé, le sous-greffier, conseiller juridique et coordinateur (Sécurité et renseignement) a reçu du premier ministre le mandat de coordonner les activités de renseignement et de sécurité de tous les ministères et organismes du gouvernement du Canada et de développer des relations internationales efficaces. Il est en outre responsable devant le ministre de la Défense nationale des activités et des politiques du Centre de la sécurité des télécommunications.

Deux secrétariats du BCP relèvent du sous-greffier, conseiller juridique et coordinateur (Sécurité et renseignement) : le Secrétariat de la sécurité et du renseignement (section orientation) et le Secrétariat de l'évaluation du renseignement (section évaluation).

SECRETARIAT DE LA SÉCURITÉ ET DU RENSEIGNEMENT

Ce secrétariat conseille le premier ministre sur les questions touchant la sécurité nationale et les renseignements étrangers, y compris en ce qui concerne l'élaboration des grandes politiques, les questions d'intérêt public, les situations de crise et les priorités de la collectivité. Il contribue au processus décisionnel à cet égard en aidant les ministères et les organismes à préparer les dossiers devant être discutés ou approuvés par les ministres. Il assure la sécurité lors des réunions du Cabinet ainsi que la sécurité des installations où sont logés le Cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé.

Le secrétaire adjoint (Sécurité et renseignement) préside le Groupe de la politique du renseignement, un groupe interministériel composé de membres de la collectivité ayant rang de sous-ministre adjoint. Principal organe de coordination des politiques et des activités de la collectivité, le Groupe examine des questions comme les problèmes liés à l'évolution technologique.

SECRETARIAT DE L'ÉVALUATION DU RENSEIGNEMENT (SER)

En vertu d'un protocole d'entente intervenu entre le BCP et le MAECI, ces deux ministères contribuent à la dotation et à la gestion du SER qui évalue les conditions et l'évolution de la situation dans les pays étrangers, et notamment leurs répercussions pour les décideurs canadiens. Il s'intéresse principalement aux pays qui sont gouvernés par un régime autoritaire, instables ou en état de guerre, ou qui, pour toute autre raison, préoccupent le Canada et la communauté internationale.

Pour préparer ses évaluations, le SER met à profit sa capacité analytique et les nombreuses sources auxquelles il a accès dans le domaine public ainsi que dans les milieux de la diplomatie et du renseignement.

Les évaluations sont rédigées pour les décideurs, mais les situations et les prévisions quant à l'évolution de la situation sont présentées d'un point de vue neutre.

Le directeur exécutif du SER préside le Comité de l'évaluation du renseignement qui regroupe les représentants des ministères et organismes nationaux chargés de la collecte et de l'évaluation du renseignement et les principaux utilisateurs des évaluations. Bien que les évaluations du Secrétariat portent sur le long terme, elles présentent également pour les décideurs un intérêt dans l'immédiat.

V. Mécanismes d'examen et de responsabilisation

Tout comme les autres sections du gouvernement, la collectivité de la sécurité et du renseignement est responsable devant le Parlement, par l'entremise des ministres, et ses représentants doivent parfois comparaître devant les comités parlementaires. Elle est également assujettie aux vérifications du vérificateur général, aux examens de ses dossiers d'information par le commissaire à la protection de la vie privée, aux demandes d'accès à l'information présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à*

l'information et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, ainsi qu'à l'examen du Commissariat aux langues officielles et à celui de la Commission canadienne des droits de la personne.

Certains organismes de la collectivité ont l'autorisation légale de recueillir des renseignements à l'aide de moyens secrets ou techniques particuliers dans l'intérêt du Canada. Les cours exercent une fonction de contrôle importante en ce sens qu'elles autorisent tout recours à des techniques d'enquête spéciales. Dans le cadre de la procédure d'appel, la Cour fédérale peut être appelée à jouer un rôle lors de l'examen des demandes d'immigration lorsque des questions de sécurité sont en jeu.

Le gouvernement a en outre doté le Service canadien du renseignement de sécurité, la Gendarmerie royale du Canada et le Centre de la sécurité des télécommunications de mécanismes de responsabilisation additionnels pour garantir que ces organismes respectent pleinement les lois et que la population puisse au besoin porter plainte.

INSPECTEUR GÉNÉRAL DU SCRS

Le poste d'inspecteur général a été créé en vertu de la *Loi sur le SCRS*. Le titulaire a pour fonctions de suivre l'observation de ses règles opérationnelles par le SCRS, de surveiller ses activités et d'attester de son degré de satisfaction du rapport annuel classifié que le directeur du Service présente au solliciteur général. En résumé, l'inspecteur général effectue un examen interne et indépendant des activités du SCRS pour le compte du solliciteur général. Il relève directement de ce dernier, mais sur le plan administratif, il relève du sous-solliciteur général.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ (CSARS)

Le CSARS est un organisme indépendant, créé en vertu de la *Loi sur le SCRS*, pour veiller à ce que ce dernier utilise ses pouvoirs à bon escient et dans le respect de la loi. Le CSARS a accès à tous

les documents du SCRS, exception faite des documents confidentiels du Cabinet.

Le CSARS peut examiner toutes les activités du SCRS et enquête sur les plaintes déposées par le public. De plus, les personnes qui se sont vu refuser une autorisation de sécurité pour un emploi à la fonction publique du Canada, ou à qui on a refusé d'accorder un contrat pour des motifs de sécurité, peuvent porter plainte au CSARS. Ce dernier peut également faire enquête lorsqu'une personne voulant entrer au Canada ou présenter une demande de citoyenneté a à son dossier des éléments préjudiciables. De plus, le CSARS présente périodiquement au solliciteur général des rapports sur des questions d'importance qui débordent le cadre de ses fonctions de vérification et d'enquête habituelles, mais ont néanmoins un lien avec elles.

Le Comité se compose de trois à cinq conseillers privés nommés par le Cabinet, après consultation du premier ministre et des chefs des partis comptant au moins douze membres de la Chambre des communes. Les résultats sont publiés dans un rapport annuel déposé au Parlement par le solliciteur général.

COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GRC (CPP)

Créée en 1988, la CPP est un organisme indépendant qui reçoit les plaintes du public sur la conduite des membres de la GRC. La Commission tient ainsi les membres de la GRC responsables de leurs actes devant la population en lui offrant un mécanisme indépendant d'examen des plaintes, et en présentant les résultats et ses recommandations au commissaire de la GRC.

Lors de l'examen des plaintes, la Commission ne prend la défense ni du plaignant ni du membre de la GRC. Son rôle consiste à mener une enquête indépendante et à dégager des conclusions objectives fondées sur les renseignements disponibles. Le président de la Commission a le pouvoir de mener des enquêtes indépendantes ou de tenir des audiences publiques.

La Commission fait rapport au Parlement. Le solliciteur général du Canada dépose les rapports de la Commission, mais il ne participe pas à son fonctionnement.

COMMISSAIRE DU CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

En 1996, le ministre de la Défense nationale a nommé, en vertu de la partie II de la *Loi sur les enquêtes*, un commissaire indépendant chargé d'examiner les activités du CST et de déterminer si elles respectent la loi. Celui-ci peut consulter tous les membres du personnel et a accès à tous les dossiers (à l'exception des documents confidentiels du Cabinet). Le Commissaire du CST est tenu d'informer le ministre de la Défense nationale et le procureur général du Canada de toute activité non conforme à la loi. Il peut également répondre aux plaintes du public. Le commissaire présente un rapport annuel au ministre de la Défense nationale, que ce dernier dépose au Parlement.

VI. Relations internationales

Les pirates informatiques, les membres du crime organisé et les terroristes utilisent abondamment les technologies de pointe pour mener leurs activités illégales par delà les frontières. Les fraudes bancaires électroniques, les migrations clandestines, le commerce de la drogue, l'aide financière et matérielle aux terroristes internationaux sont quelques exemples de problèmes avec lesquels le Canada et d'autres pays sont aux prises.

Pendant la Seconde Guerre mondiale et la période de guerre froide qui a suivi, le Canada a tissé des liens étroits dans le domaine du renseignement avec les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ces liens demeurent solides, en particulier avec les États-Unis, qui partage avec le Canada une frontière qui s'étend sur près de 9 000 kilomètres.

Les organismes canadiens de sécurité et de renseignement ont également établi des relations avec la plupart des autres pays, ce qui leur permet de mieux protéger les Canadiens et les intérêts canadiens et de contribuer à l'effort international dans le domaine

de la sécurité. Plusieurs de ces organismes, dont la GRC, le SCRS, le MDN et le CST, ont des agents de liaison en poste à l'étranger. Le MAECI et le BCP sont représentés à Washington et à Londres par des agents de liaison et de renseignements spécialisés.

En plus des ententes bilatérales, le Canada collabore étroitement avec des organisations comme l'Interpol, les Nations unies, l'Organisation des États américains et le G8, et il remplit ses obligations en vertu d'ententes internationales comme les conventions des Nations unies relatives à la protection des casques bleus, au terrorisme, aux crimes de guerre, à la criminalité transnationale organisée, aux migrations clandestines et au trafic des personnes, notamment les femmes et les enfants.

VII. *Préserver la sécurité du Canada et des Canadiens*

À l'aube du XXI^e siècle, la sécurité demeure pour les Canadiens une priorité de haut niveau.

La collectivité de la sécurité et du renseignement joue un rôle prépondérant pour préserver la sécurité du Canada et des Canadiens. Elle a contré les activités de criminels organisés qui cherchaient à faire entrer illégalement des immigrants au pays. Elle a préparé le personnel des Forces canadiennes à prendre part à des opérations militaires et à des missions de maintien de la paix à l'étranger. Elle a dépisté des espions en poste au Canada. Elle a informé la police de transactions de drogue majeures.

De nos jours, les défis que doit relever le personnel de la collectivité sont complexes. Comment faire pour ne pas se laisser dépasser par des adversaires qui utilisent les technologies de pointe pour organiser et commettre des crimes et éviter de se faire prendre? Comment tirer le meilleur parti des relations avec les représentants des autres pays à une époque où la mondialisation rend la coopération internationale de plus en plus importante? Comment protéger l'infrastructure névralgique du

Canada contre les risques associés à une dépendance croissante face à l'utilisation de la technologie et à l'interconnexion?

Ayant mené à bien sa mission depuis plus d'un demi-siècle, en temps de guerre comme en temps de paix, la collectivité cherchera des réponses à ces questions et à celles qui se poseront au cours des années à venir. Elle contribuera ainsi à préserver la réputation du Canada, un pays considéré comme l'un des plus sûrs de la planète.

ADRESSES – COMMENT NOUS JOINDRE

On peut obtenir un exemplaire de la présente brochure en format électronique à l'adresse suivante du BCP : www.pco-bcp.gc.ca

Solliciteur général du Canada
(et ministère du Solliciteur
général)
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8

Téléphone : (613) 991-3283
Télécopieur : (613) 990-9077
Internet : www.sgc.gc.ca

Service canadien du
renseignement de sécurité
C.P. 9732
Succursale postale T
Ottawa (Ontario) K1G 4G4

Téléphone : (613) 993-9620
ATS : (613) 991-9228
Télécopieur : (613) 231-0612
Internet : www.csis-scrs.gc.ca

Centre de la sécurité des
télécommunications
C.P. 9703
Terminus
Ottawa (Ontario) K1G 3Z4

Téléphone : (613) 991-7179
Télécopieur : (613) 991-8359
Internet : www.cse-cst.gc.ca

Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Téléphone : (613) 944-4000 ou
1-800-267-8376
Télécopieur : (613) 996-9709
Internet : www.dfait-maeci.gc.ca

Gendarmerie royale du Canada
Quartier générale
1200, promenade Vanier
Ottawa (Ontario) K1A 0R2

Téléphone : (613) 993-7267
Télécopieur : (613) 993-0260
Internet : www.rcmp-grc.gc.ca

Ministère de la Défense nationale
Renseignements généraux
Quartier général
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Téléphone : (613) 995-2534
Télécopieur : (613) 995-2610
Internet : www.dnd.ca

Bureau de la protection de
l'infrastructure essentielle et de la
protection civile
122, rue Bank
Ottawa (Ontario) K1A 0W6

Téléphone : (613) 991-7077
Télécopieur : (613) 996-0995
Internet : www.ocipep-bpiepc.gc.ca

Citoyenneté et Immigration
Canada
365, avenue Laurier Ouest
Tour Sud Jean Edmonds
Ottawa (Ontario) K1A 1L1

Téléphone : 1-888-242-2100
ATS : 1-888-576-8502
Télécopieur : (613) 954-2221
Internet : www.cic.gc.ca

Agence des douanes et du
revenu du Canada
Direction générale des douanes,
Contrebande et services de
renseignements
191, avenue Laurier Ouest
18^e étage,
édifice Sir Richard Scott
Ottawa (Ontario) K1A 0L5

Téléphone : 1-800-461-9999
Télécopieur : (613) 952-7793
Internet : www.cca-adrc.gc.ca

Transports Canada
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Téléphone : (613) 990-2309
Télécopieur : (613) 954-4731
Internet : www.tc.gc.ca

Inspecteur général du SCRS
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8

Téléphone : (613) 990-2907
Télécopieur : (613) 990-8303
Internet : [www.sgc.gc.ca/
WhoWeAre/IG/figcsis.htm](http://www.sgc.gc.ca/WhoWeAre/IG/figcsis.htm)

Commission des plaintes du
public contre la GRC
Administration centrale –
C.P. 3423
Succursale postale D
Ottawa (Ontario) K1P 6L4

Téléphone : (613) 952-1471 *ou*
1-800-267-6637
Télécopieur : (613) 952-8045
Internet : www.cpc-cpp.gc.ca

Ministère de la Justice Canada
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Téléphone : (613) 957-4222
ATS : (613) 992-4556
Télécopieur : (613) 954-0811
Internet :
www.@canada.justice.gc.ca

Bureau du Conseil privé
Renseignements généraux
Pièce 1000
85, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0A3

Téléphone : (613) 957-5153
ATS : (613) 957-5741
Télécopieur : (613) 957-5043
Internet : www.pco-bcp.gc.ca

Comité de surveillance des
activités de renseignement de
sécurité
C.P. 2430
Succursale postale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Téléphone : (613) 990-8441
Télécopieur : (613) 990-5230
Internet : www.sirc-csars.gc.ca

Commission des plaintes du public
contre la GRC
Bureau de la région de l'Ouest –
7337, 137^e Rue
Pièce 102
Surrey (Colombie-Britannique)
V3W 1A4

Téléphone : (604) 501-4080 *ou*
1-800-665-6878
Télécopieur : (604) 501-4095
Internet : www.cpc-cpp.gc.ca

Commissaire du Centre de la
sécurité des télécommunications

C.P. 1984

Succursale postale B

Ottawa (Ontario) K1P 5R5

Téléphone : (613) 992-3044

Télécopieur : (613) 992-4096

Internet : www.csec-ccst.gc.ca

BIBLIOGRAPHIE CHOISIE

Rapports, vérificateur général du Canada (www.oag-bvg.gc.ca)

- « Suivi des recommandations formulées dans des rapports antérieurs (chapitre 28) : Communauté canadienne du renseignement – Le contrôle et la responsabilisation » – Décembre 1998 (N° de cat. FA1-1998/3-29E ISBN 0-662-27369-9)
- « La communauté canadienne du renseignement » – Le contrôle et la responsabilisation – 1996, chapitre 27 » – Novembre 1996 (N° de cat. FA1-1996/3-27E ISBN 0-662-25137-7)

Rapport, comité du Sénat

- « Rapport du Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignement » – Président : L'honorable William M. Kelly (1999)

Rapport, Comité spécial de la Chambre des communes

- « *Une période de transition mais non de crise – Rapport du Comité spécial d'examen de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité – 1990* » (N° de cat. XC2-342/1-37 ISBN 0-660-56254-5)

Rapport, solliciteur général du Canada

- « *Maintenir le cap : La sécurité nationale dans les années 90 – Réponse du gouvernement au rapport du comité spécial d'examen de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité de la Chambre des communes – 1991* » (N° de cat. JS42-47/1991 ISBN 0-662-58112-1)